# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRODUITS HOPTIMAL**

VIDAL France, Société Anonyme au capital de 14 113 120.96 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 552 082 227, dont le siège social est situé au 21 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy-les-Moulineaux, (ci-après « VIDAL »), édite une base de données médicamenteuses à l'attention des professionnels de santé exerçant au sein d'un établissement de soin, ci-après indifféremment (« VIDAL Hoptimal » ou la «Banque de Données ») ainsi que des APIs permettant l'interconnexion entre la Banque de données et un ou plusieurs logiciels édités par des tiers, ci-après dénommés les (« APIs»). La Banque de données et les APIs sont ci-après désignés ensemble ou séparément, le ou les « Produit(s) ».

Le Client déclare avoir reçu, préalablement à sa souscription aux présentes CGV, toutes les caractéristiques informationnelles et techniques nécessaires et toutes précisions qu'il aura demandées concernant le mode de fonctionnement et le contenu de VIDAL Hoptimal et des APIs.

La signature du devis par le Client implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente à l'exclusion de tout autre document.

# 1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ciaprès les « CGV ») décrivent les modalités et conditions d'utilisation de la Banque de données et/ou des APIs, applicables sans réserve à tout établissement de soin ayant souscrit à une licence d'utilisation à VIDAL Hoptimal et/ou aux APIs, par la signature d'un devis dûment signé, ci-après le « Client ».

Les droits d'utilisation concédés par les présentes sont accordés pour les besoins propres du Client, ils sont personnels, non cessibles et non exclusifs et aucun droit de propriété intellectuelle n'est transféré aux termes des présentes.

## 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent Contrat est constitué :

- du présent document intitulé « Conditions Générales de Vente »;
- du devis signé par le Client.

Le Contrat conclu entre VIDAL et le Client (ci-après les « Parties ») exprime l'intégralité de l'accord des Parties à la date de la signature par le Client du devis.

#### 3. DUREE

Le Contrat entre en vigueur à compter :

- par défaut, de la date d'attribution au Client de ses premiers codes d'authentification ou d'activation de sa licence (en cas de connexion à la Banque de données en intranet),
- 2. de la date du PV de recetage de l'installation du/des Produits par Vidal dans les locaux du Client sous réserve que cette installation soit réalisée dans un délai maximal de un mois à compter de la signature du Devis par le Client. Dans le cas contraire, la date retenue sera celle mentionnée au 1. ou au 3. ci dessus.
- Dans le cas d'une souscription aux APIs seule, sans prestation d'installation, le contrat entre en vigueur à compter de la date indiquée sur le Fichier licence adressé au Client.

# Cas des Clients établissements publics

Le Contrat est conclu pour la durée maximale indiquée sur le devis. Il ne pourra pas faire l'objet de reconduction tacite.

# Cas des Clients établissement privés

Le Contrat est conclu pour une durée de douze mois. Au terme de cette période initiale, le contrat sera tacitement reconduit d'année en année.

Les conditions de résiliation annuelle prévues à l'article 11 s'appliquent à ces deux cas.

#### 4. DESCRIPTION DE l'OFFRE :

L'offre délivrée par VIDAL comprend, dans les limites des prestations auxquelles a souscrit le Client et qui figurent sur son devis :

 un droit d'accès, de consultation et de recherche au sein de la Banque de Données

V12 – 02/02/2015 Page 1 sur 6

constituée notamment d'une sélection de fonds documentaires officiels principalement de nature normative et réglementaire, et de fonds documentaires réunissant des publications du groupe VIDAL (recos).

- Un droit d'utiliser les APIs pour une interconnexion de la Banque de données avec un ou plusieurs logiciels édités par des tiers.
- Une Assistance Client téléphonique dans les conditions de l'article 5 ci-après.
- Une prestation d'installation par Vidal dans les locaux du Client.
- Une prestation de formation à l'utilisation de Vidal Hoptimal.

#### 5. CONDITIONS D'ACCES AUX PRODUITS

Les Produits sont accessibles aux seules personnes physiques autorisées par le Client à les utiliser (ciaprès « le(s) Utilisateur(s) Final/ Finaux »), étant précisé que le Client ne peut autoriser des personnes autres que des membres de son personnel. Lorsqu'un Utilisateur Final quitte un établissement Client, cet utilisateur ne peut revendiquer un droit d'utilisation des Produits.

Tout usage de l'accès du Client aux Produits par une personne non autorisée engage la responsabilité du Client.

L'accès à Vidal Hoptimal par le Client ou ses Utilisateurs Finaux se fait selon les modalités techniques suivantes :

- soit via l'URL <u>www.vidalhoptimal.fr</u>, après saisine des codes d'authentification composés d'un code d'accès et d'un mot de passe,
- Les codes d'authentification sont attribués par VIDAL dès enregistrement de la commande ;
- soit via l'intranet du Client après installation de la Banque de données.

L'accès aux APIs par le Client ou ses Utilisateurs finaux se fait :

 Par une interconnexion avec la banque de données ou un logiciel édité par un tiers après téléchargement des APIs.

Chaque code d'authentification est personnel, confidentiel et intransmissible. Le ou les type(s)

d'accès sélectionné(s) par le Client est/sont spécifié(s) sur le devis.

Le Client et les Utilisateurs Finaux peuvent se connecter à <u>www.vidalhoptimal.fr</u> 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure ou d'événements hors du contrôle de VIDAL, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance et de mise à jour nécessaires au bon fonctionnement du site et des matériels.

Une Assistance Client à l'utilisation de Vidal Hoptimal est disponible au numéro 0826 967 867 du lundi au vendredi (heures métropolitaines) de 8H30 à 12h30 et de 14H à 18H (17H le vendredi) et par e-mail à l'adresse suivante : supporttech@vidal.fr.

A titre exceptionnel, l'Assistance Client ne sera pas joignable aux dates suivantes : 9 mai 2014, 30 mai 2014, 14 aout 2014, 10 novembre 2014 et 26 décembre 2014.

Toute difficulté liée à l'installation des Produits (hors prestation d'installation réalisée par VIDAL), l'accès à l'Internet ou la configuration du matériel du Client n'est pas couverte par l'Assistance Client.

VIDAL se réserve le droit de ne pas satisfaire une demande de souscription qui lui serait soumise.

## 6. CONDITIONS D'UTILISATION

L'ensemble des fonds documentaires et des données mis à la disposition du Client par VIDAL dans le cadre de son Contrat est protégé par le droit d'auteur, le droit sur les logiciels et le droit sur les bases de données, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle (ci-après les « Informations »).

Le Client s'engage expressément :

- à utiliser les Produits ainsi que les fonds documentaires, informations, résultats des recherches et tous autres éléments obtenus par l'intermédiaire de VIDAL Hoptimal ainsi que les APIs, le cas échéant, que pour les seuls besoins de son activité professionnelle et dans le respect des intérêts et des droits patrimoniaux et moraux de leurs auteurs et de VIDAL;
- à ne pas reconstituer ou tenter de reconstituer, à partir des données et/ou au moyen des Produits, une base de données visant à offrir directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux, le même service ou un service comparable, à des personnes non autorisées, ou même à des Utilisateurs Finaux

V12 – 02/02/2015 Page 2 sur 6

et/ou diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, des données obtenues par l'intermédiaire des Produits Vidal aux fins d'aider une personne à reconstituer, en tout ou partie, une telle base de données ou un service équivalent;

- à préserver la confidentialité de ses codes d'authentification et prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun tiers, en quelque qualité que ce soit, à l'exception des Utilisateurs Finaux, n'ait accès à ces codes et puisse ainsi accéder illicitement aux Produits;
- à informer immédiatement VIDAL en cas de vol, perte ou utilisation illicite de ses codes;
- à faire respecter l'ensemble de ces obligations par les Utilisateurs Finaux.

Le respect par le Client et les Utilisateurs Finaux des obligations précisées ci-dessus constitue une condition substantielle sans laquelle VIDAL n'aurait pas conclu le Contrat. En conséquence, VIDAL se réserve le droit de suspendre l'accès aux Produits et résilier le Contrat immédiatement et sans avoir à respecter un quelconque préavis dès lors que le Client ou les Utilisateurs Finaux ne respectent pas tout ou partie des obligations précisées ci-dessus, et ce sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à VIDAL ni de toute autre voie de recours qui pourrait être exercée à l'encontre du Client ou des Utilisateurs Finaux.

Le Client déclare accepter les caractéristiques et les limites d'un service en ligne, et en particulier reconnaître :

- a) qu'il a connaissance des aléas de la consultation en ligne, en particulier au regard des temps de réponse ;
- b) qu'il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur et/ou de son réseau informatique, lui permettent l'accès aux Produits. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des configurations minimales requises pour l'utilisation normale des Produits,
- c) qu'il est seul responsable de ses accès sur Internet :
- d) qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur l'Internet ou contractés par tout autre moyen électronique.

Vidal mettra à disposition du Client des mises à jour de la Banque de Données. Il appartient au Client d'intégrer ces mises à jour. Le Client sera seul responsable des conséquences liées à l'absence d'intégration des mises à jour.

#### 7. EVOLUTION

VIDAL se réserve la faculté de modifier, en cours d'exécution du Contrat, le contenu et les fonctionnalités des Produits. VIDAL pourra proposer des modules complémentaires, gratuits ou payants auxquels le Client aura le choix de souscrire ou non. Le Client sera informé desdites évolutions par publication sur le site ou par tout autre moyen adéquat.

Le Client est informé qu'en cas d'arrêt d'un ou des Produits, VIDAL pourra les remplacer par un autre produit équivalent en qualité, fonctionnalités et contenus. Le Client sera alors préalablement informé. Le Client conserve la possibilité de refuser le remplacement proposé et de demander, à titre indemnitaire et définitif, le remboursement des sommes versées correspondant à la durée de l'abonnement qui ne pourra être satisfaite.

VIDAL se réserve également le droit de modifier la teneur des CGV à tout moment. Les nouvelles CGV entreront en vigueur à compter de leur mise en ligne sur le site internet <a href="http://corp.vidal.fr/les-produits-professionnels/hoptimal">http://corp.vidal.fr/les-produits-professionnels/hoptimal</a> et s'appliqueront aux Contrats en cours.

#### 8. CONDITIONS FINANCIERES

La souscription aux Produits est consentie moyennant le paiement par le Client du tarif annuel forfaitaire mentionné sur le devis signé par le Client. En cas d'augmentation du nombre de lits, le Client s'engage à en informer sans délai VIDAL et à s'acquitter de la somme complémentaire correspondante à cette augmentation.

Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur à la date de facturation.

Une facture est établie et adressée au Client après communication des codes d'authentification au Client par VIDAL ou activation de sa licence (en cas de connexion par intranet), puis tous les ans, à la date d'anniversaire du Contrat.

Le Client est informé que le tarif annuel forfaitaire mentionné sur le devis ne comprend pas les coûts d'accès à l'Internet, ni les coûts téléphoniques, ni

V12 – 02/02/2015 Page 3 sur 6

les coûts d'appels à l'Assistance Client, qui demeurent entièrement à la charge du Client.

Le Client est également informé de ce que le tarif annuel forfaitaire mentionné sur le devis pourra faire l'objet d'une réévaluation chaque année en fonction de la variation de l'indice Syntec, suivant la formule suivante :

P = Po x (S/So)

Où:

Po est le prix de base

P est le prix après révision

So est l'indice Syntec connu à la date de prise d'effet

S est le plus récent indice Syntec publié à la date de révision

Pour les clients, établissements privés, toute facture sera payable dans son intégralité dans les trente (30) jours suivant sa réception.

Pour les clients, établissements publics de santé, toute facture sera payable dans son intégralité dans les (50) jours suivant sa réception.

Si le paiement n'est pas effectué dans les délais requis, le Client se verra appliquer de plein droit à compter de la date d'échéance de la facture, un intérêt de retard égal au taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour ses opérations de refinancement les plus récentes, majoré de 8 points, et cela sans qu'un rappel ne soit nécessaire auquel s'ajoutera une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement d'un montant de 40€.

En cas d'incident de paiement ou de retard de règlement par le Client, VIDAL se réserve pour l'avenir, le droit d'exiger le paiement de l'intégralité des sommes restantes à payer pour la durée du Contrat.

Par ailleurs, en cas de non paiement de la facture par le Client, VIDAL se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès aux Produits, sans préjudice de sa faculté de résilier le Contrat dans les conditions de l'article 11 ci-après. Le rétablissement de l'accès aux Produits ne sera effectif qu'après parfait paiement et pour la durée du Contrat restant à courir.

# 9. RESPONSABILITE

VIDAL est astreinte à une obligation de moyen pour l'exécution du Contrat.

Les Produits contiennent ou donnent accès à des informations qui ont été recueillies auprès de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) ou de l'Agence Européenne du médicament ainsi que d'autres sources officielles auxquelles VIDAL ne serait se substituer.

Vidal apporte un soin tout particulier à la qualité de ses Produits et services. Leur élaboration et composition est si complexe que Vidal ne peut exclure des omissions la présence ou d'informations erronées. VIDAL n'accorde aucune garantie expresse ou implicite à l'égard de ses Produits ou de toutes données que le Client et/ou ses Utilisateurs Finaux obtiendrai(en)t par Vidal et sa Banque de Données. Vidal s'engage à rectifier rapidement toute omission ou erreur dont elle aura eu connaissance ou qui lui aura été signalée par l'utilisateur.

Le Client est responsable de la bonne adéquation de la Banque de données et/ ou des APIs à ses exigences et besoins professionnels et, en sa qualité de professionnel de la santé, de l'usage et des interprétations qu'il fait des documents obtenus via VIDAL, et des actes et conseils qu'il en déduit ou émet. L'utilisation des Produits et l'exploitation de ces données par le Client et/ou ses Utilisateurs Finaux se font donc sous sa/leur seule responsabilité et à ses/leurs risques et périls. VIDAL ne serait être tenue responsable des conséguences éventuelles pouvant résulter d'une erreur prescription, de délivrance, d'administration ou plus généralement d'utilisation des Produits.

L'utilisation de la Banque de données et/ou des APIs ne dispense pas l'Utilisateur final de vérifier les informations disponibles auprès des autorités et toutes autres sources officielles. L'utilisation des Produits ne serait remplacer la décision du prescripteur, seul juge des thérapeutiques à envisager.

Par ailleurs, l'évolution rapide des connaissances sur le médicament nécessite une actualisation régulière des données comprises dans la Banque de Données. Le Client reconnait devoir mettre à jour régulièrement VIDAL Hoptimal. Si le Client omettait de faire de telles mises à jour, toute erreur dans le contenu de la Banque de Donnés ne saurait être reprochée à VIDAL.

VIDAL ne saurait être tenue responsable de tous dommages directs ou indirects, notamment ceux résultant d'une action d'un tiers à l'encontre d'un Utilisateur final et pouvant résulter d'une omission ou d'une information erronée résultant des Produits. De convention expresse entre les Parties, sont considérés comme dommages indirects tout préjudice moral ou commercial, pertes de bénéfices, de chiffre d'affaires, de commandes, de revenus, de clientèle, perte de données et toute action dirigée contre le Client par un tiers et les conséquences en résultant.

En cas d'interconnexion entre les APIs et un logiciel édité par un tiers, la responsabilité de VIDAL ne pourra en aucun cas être recherchée si les données VIDAL ne sont pas correctement restituées. Le Client renonçant par avance à tous recours contre VIDAL de ce fait.

En toute hypothèse, la preuve de la faute de VIDAL sera à la charge du Client et dans le cas de mise en cause de la responsabilité de VIDAL, sa responsabilité sera limitée au montant effectivement perçu par elle au titre de la période contractuelle en cours.

#### 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

VIDAL est seule propriétaire des fonds documentaires, textes, illustrations, données contenus dans VIDAL Hoptimal et des APIs ainsi que de tous les droits de reproduction et autres qui y sont liés, dans la limite des droits éventuellement détenus par des tiers. Le Client et les Utilisateurs Finaux sont autorisés à reproduire et imprimer sur papier les données auxquelles ils accèdent pour un usage exclusivement interne et gratuit. Cette faculté ne peut en aucun cas être utilisée pour reproduire la totalité des données contenues au sein des Produits. Le Client et ses Utilisateurs Finaux s'interdisent de copier, publier, diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, ces droits et plus généralement de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle détenus par VIDAL.

# 11. RESILIATION

Le Contrat pourra être résilié chaque année par l'une ou l'autre des Parties. La Partie souhaitant mettre un terme au Contrat devra le notifier à l'autre Partie par lettre recommandé avec accusé de réception au moins trois mois avant la date d'anniversaire du Contrat.

Le présent Contrat pourra être résilié automatiquement et de plein droit par VIDAL dans l'hypothèse où le Client ne respecte pas les obligations mises à sa charge.

La résiliation du Contrat sera effective à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la notification, par VIDAL au Client, par lettre recommandé avec demande d'avis de réception, d'un manquement du Client à l'une de ses obligations.

VIDAL peut, à sa seule discrétion et sans notification préalable au Client, suspendre l'accès aux Produits et/ou prononcer la résiliation du Contrat, de plein droit et sans préavis, en cas :

- a) d'absence de règlement d'une facture;
- de communication par le Client ou un Utilisateur Final, des codes d'authentification à un tiers non autorisé,
- de violation par le Client du périmètre des droits qui lui sont concédés en application du Contrat.
- de modification ou de reproduction des APIs sans autorisation préalable,

En cas de résiliation anticipée du Contrat en raison de la survenance de l'un des cas mentionnés au a) b) c) ou d) ci dessus, toutes les sommes restant dues par le Client seront immédiatement exigibles sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à VIDAL.

A la date de cessation du présent Contrat par le Client pour quelque raison que ce soit, le Client s'engage à :

- certifier à Vidal dans un délai de quinze (15) jours qu'il a cessé toute utilisation de la Banque de données/des API's (composant les Produits);
- effacer, détruire, restituer ou désinstaller dans un délai de huit (8) jours, tout moyen d'accès à la Banque de données, en certifiant par écrit qu'il n'en a conservé aucune autre copie ou aucun autre accès.

VIDAL autorise cependant le Client à conserver une copie d'archive de la Banque de données qui ne devra être utilisée que pour répondre à d'éventuelles inspections de la part de toute autorité légale.

V12 – 02/02/2015 Page 5 sur 6

#### 12. FORCE MAJEURE

La responsabilité de VIDAL ou du Client ne pourra être engagée dans le cas où il lui devient impossible d'exécuter une partie ou la totalité de ses obligations en raison de la survenance d'un cas de force majeure, tel que reconnu par la jurisprudence française. La partie qui invoque la force majeure doit le notifier à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception. L'exécution des obligations de la partie empêchée est alors reportée d'une période au moins égale à celle de la durée de la suspension due à cette cause. Toutefois, au-delà d'un délai de trois mois d'interruption pour cause de force majeure, chaque partie peut choisir de mettre fin au contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, le prix restant dû à VIDAL sera calculé au prorata de la prestation accomplie.

#### 13. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le Client est informé que des données à caractère personnel le concernant ou concernant éventuellement les Utilisateurs Finaux, font l'objet d'un traitement automatisé par VIDAL afin de leur permettre d'accéder aux Produits. Le Client et, le cas échéant, les Utilisateurs Finaux disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données les concernant, pour des motifs légitimes. Pour exercer ces droits, ils peuvent s'adresser à : VIDAL SA – Service Clients – 21 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy-les-Moulineaux.

## 14. ASSURANCE

VIDAL déclare avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable et garantit être à jour dans le paiement des primes afférentes.

#### 15. DISPOSITIONS DIVERSES

Le contrat est conclu intuitu personnae.

Le Contrat, y inclus les droits et obligations qui y sont stipulés, ne peut en aucun cas être cédé par le Client un tiers en l'absence d'autorisation préalable et expresse de VIDAL.

Si une clause du Contrat se révélait nulle, le reste du Contrat ne sera pas affecté par la nullité de la clause. Le fait, pour l'un des Parties, de ne pas se prévaloir d'un engagement par l'autre Partie à l'autre Partie d'une quelconque des obligations visées par le Contrat, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

# 16. LOI APPLICABLE – RESOLUTION AMIABLE DES LITIGES – JURIDICTION COMPETENTE

Le Contrat est soumis aux dispositions de la loi française.

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. A défaut d'une telle solution, le différend sera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

V12 – 02/02/2015 Page 6 sur 6